

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2023-00024

Le soussigné donne avis public qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal le **mardi 5 septembre 2023, à 19h00**, à la salle du conseil située au 245, chemin Picard, à Shefford. Au cours de cette séance, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets

La demande de dérogation mineure a pour but d'autoriser une hauteur maximale de 11,18 mètres pour la construction d'un bâtiment principal de type résidence unifamiliale isolée.

La réglementation en vigueur

Le règlement de zonage numéro 2016-532 stipule, à l'article 4.3.2, grille h) *Zones résidentielles de villégiature RV*, pour la zone RV-12, que la hauteur maximale du bâtiment principal est de 11 mètres.

Identification du site concerné

La propriété visée par la demande de dérogation mineure se situe sur le lot 4 490 163 du cadastre du Québec, sis sur la rue Denison Est, dans la zone RV-12.

Commentaires

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en se présentant à la séance du conseil municipal qui aura lieu le **5 septembre 2023, à compter de 19h00**, au 245 chemin Picard, à Shefford.

Fait à Shefford, le 18 août 2023

Le directeur général et greffier-trésorier,

(signé)

James L. Lacroix